



**DEMANDE DE SUBVENTION
DE PROJET 2024**

NOM DE L'ASSOCIATION :

**Ce dossier est à déposer au service « Sport Vie Associative »
avant le Vendredi 01 décembre 2023**

Service « Sport –Vie Associative »
Esplanade Jean Moulin
B.P. 10107
91415 DOURDAN CEDEX

INFORMATION PRATIQUE SUR LE CONTENU DU DOSSIER

Fiche 1 : Aide au projet

Cette fiche présente les projets présentés par votre association. Elle relève **du secteur d'activité de votre association ou du projet que vous présentez.**

Fiche 2 : Budget prévisionnel du projet

Cette fiche doit être utilisée pour présenter votre budget prévisionnel (année à venir). C'est un modèle simplifié. **Le budget prévisionnel doit obligatoirement faire apparaître le montant de la subvention demandée.**

FICHE 1 : AIDE AU PROJET

1. Qu'est-ce qu'un projet ?

Un **projet** est une action spécifique, **nouvelle**, qui structure méthodiquement et progressivement une réalité à venir, pour laquelle on n'a pas encore d'équivalent.

C'est le « processus unique, qui consiste en un ensemble d'**activités** coordonnées et maîtrisées comportant des dates de début et de fin, entreprises dans le but d'atteindre un objectif défini au préalable conforme à des exigences spécifiques telles que des contraintes de **délais**, de **coûts** et de **ressources** ».

Par exemple : une manifestation culturelle, un événement sportif, un festival, un salon, un investissement financier, le développement de l'association, l'achat de matériel...

Le projet peut être de nature exceptionnelle ou originale, **en collaboration avec la ville, qui peut attirer du public dourdannais et autres.**

Il peut nécessiter la mise en place d'une infrastructure nouvelle ou complémentaire par rapport aux activités « régulières » de l'association.

Toutes les associations même petites, peuvent présenter un projet. L'aide au projet est une mesure d'accompagnement. L'association démontre sa capacité à monter et à gérer des actions, et met en évidence son dynamisme, son rayonnement.

L'association peut joindre tout document qu'elle jugera nécessaire pour une meilleure compréhension de son projet.

**Si vous avez plusieurs projets,
Veuillez photocopier les pages consacrées à la présentation des projets.**

2. Budget du projet

Il doit être :

- Détaillé,
- Equilibré (le total des dépenses du projet doit être égal à celui des recettes),
- Ne porter que sur les seules dépenses inhérentes à la réalisation du projet,
- Exprimer, à la rubrique « Recettes », la capacité de l'association à autofinancer son projet.

TITRE :

PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACTION :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Nouvelle action

Renouvellement de l'action

DATE et DUREE :

LIEU :

DESCRIPTIF : (présentation de l'action, intégration du projet dans l'animation locale)

OBJECTIFS : attendus par votre projet

PUBLIC CIBLE : (catégorie, nombre)

INTERVENANTS ET/OU PARTENAIRES ET/OU PRESTATAIRES :

MOYENS MIS EN ŒUVRE : (publicité, location de matériel, etc.)

EVALUATION : (objectifs atteints, résultats attendus en terme de participants, rayonnement local, partenariat, etc.)

FICHE 2: BUDGET PREVISIONNEL 2024 DU PROJET N°

**AGRAFER
VOTRE
BUDGET
PREVISIONNEL**

N'oubliez pas la part de la subvention communale éventuellement consacrée à ce projet

Signature du Président :

Date :